



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la norme (CE) No 1907/2006 (REACH)

Date/ Actualisée en Juillet 2014

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

1.1. Identification de la substance ou préparation

DIPTRON EC

REGISTRO: D.G.S.P : 10-30-05749 + 10-30-05749 HA

1.2. Utilisation de la substance ou préparation

Insecticide Emulsifiable Concentré contre insectes volants et rampants

1.3. Identification de la société/entreprise

Química de Munguia S. A.

Derio Bidea 51

48100 Munguia (Vizcaya)

Tel. 34 94 674 10 85

Émail : info@quimunsa.com

1.4. Téléphone urgences.

+ 34 94 674 1085 Disponible seulement en horaire du travail

2. Identification des dangers de la préparation

2.1. Classification du produit:

Classification selon (CE) No 1272/2008

Aquatique aigue Cat. I

Aquatique chronique Cat I

Signalétique étiquetage selon (CE) No 1272/2008

Pictogrammes :



Mot d'avis :

ATTENTION

Indications de danger selon (CE) No 1272/2008

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, effets nocif à longue durée

Conseils de prudence selon (CE) No 1272/2008

P273 Évite sa libération dans l'environnement

P391 Ramasser le verse

P501 Elimination du contenu /l'emballage par une société spécialisée

Autres dangers :



3. Composition/information sur les composants

composants	N° CAS	%w/w	Classification selon réglementation (UE) No 1272/2008 (UE-GHS/CLP)
Etofenprox	80844-07-1	10	Aqua. Tox(aigue) I : H400 Aqua. Tox. (chronic) I :H410
Butoxide Piperonile	51-03-6	20	Aqua. Tox(aigue) I : H400 Aqua. Tox. (chronic) I :H410

Voir chapitre 16 pour les phrases EUH

4. Mesures de premiers secours

4.1. Premiers secours:

- Retirer la personne de la zone contaminée.
- Oter tous vêtements et chaussures souillées.
- Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Ne pas oublier d'enlever les lentilles si la personne en porte.
- Laver abondamment la peau à l'eau et au savon sans frotter
- Contrôler la respiration. Si besoin est, pratiquer la respiration artificielle
- Si la personne est inconsciente, la positionner sur le côté avec la tête plus basse que le reste du corps et les genoux semi fléchis.
- Transporter la personne intoxiquée dans le centre hospitalier le plus proche et montrer si possible l'étiquette ou l'emballage

NE JAMAIS LAISSER SEULE LA PERSONNE INTOXIQUEE

4.2. Symptômes d'intoxication

Irritation des yeux, muqueuses et peau

4.3. Recommandations au médecin:

- Traitement symptomatique.

EN CAS D'INTOXICATION VEUILLEZ TÉLÉPHONER LE CENTRE ANTI-POISON. TÉLÉPHONE :+ 00 34 91-5620420.

5. Mesures de lutte contre l'incendie.

5.1. moyens d'extinction :

Normes générales pour incendies en présence des insecticides:

Pour l'extinction de l'incendie utiliser poudre, mousse, CO₂ ou de l'eau pulvérisé

5.2. Dangers spécifiques dérivés du produit :

Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser masques avec filtre pour produits organiques ou équipement autonome dans locaux fermés.

5.3. Recommandations au personnel de la lutte contre incendies :

Portes de masques avec de filtres pour produits organiques dans les locaux fermes



6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

6.1. Mesures de protection pour les personnes : Manipuler avec les précautions d'hygiène industrielle appropriées et respecter les règles de sécurité. (voir chapitre 8)

6.2. Précautions relatives à l'environnement : éviter la dispersion du matériel perdu en contact avec le sol, moyen aquatique et les égouts. Appeler les autorités en cas de contamination de l'environnement

6.3. Modes de nettoyage : Regrouper les grandes quantités et les recueillir dans des récipients; éliminer le reste avec du matériel absorbant selon les prescriptions locales en vigueur
Petites quantités. Récupérer le produit. Ne pas appliquer de vapeurs lors du nettoyage des surfaces contaminées.

7. Manipulations et stockage

7.1 Précautions pour une Manipulation sécurisée

Lire attentivement l'étiquette du produit avant d'utiliser.

Pour éviter des risques pour les personnes et pour l'environnement suivre les instructions d'utilisation.

Afin d'éviter de risques avec les personnes et l'environnement suivre les instructions d'utilisation

Ne pas pulvériser ni sur aliments ni sur ustensiles de cuisine ni sur surfaces où les aliments soient manipulés, préparés, consommés ou servis Bien ventiler avant de pénétrer dans les locaux traités

Bien ventiler avant de pénétrer dans les locaux traités

Ne mélanger avec aucun autre produit.

Ne pas appliquer chez écoles infantiles et zones de jeux pour enfants

Mode d'emploi :

- application sur surfaces aérées :Pulvérisation ou nébulisation du produit après dilution dans l'eau .

- application pour la désinfestation de textiles: Pulvérisation du produit après dilution dans l'eau sur les textiles. Laisser agir le produit et après aspirer ou laver les textiles traités.

Mode d'emploi dans l'industrie alimentaire :

Pulvérisation directe dirigé vers le sol et les plinthes Ne pourra être appliqué de forme aéra. Ne pas pulvériser ni sur aliments ni sur ustensiles de cuisine ni sur surfaces où les aliments soient manipulés, préparés, consommés ou servis Bien ventiler avant de pénétrer dans les locaux traités Bien ventiler avant de pénétrer dans les locaux traités

Ne mélanger avec aucun autre produit. Ne pas appliquer sur surfaces en bois ou poreuses. Eviter le contact avec les zones traitées.

Délais sécurité : 12 heures

7.2. Conditions de Stockage :

Ne pas exposer au soleil. Conserver dans un lieu sec, dans des récipients fermés Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

7.3. Usages spécifiques :

Usage environnement : utilisation exclusivement par personnel spécialisé

Usage dans l'industrie alimentaire : utilisation exclusivement par personnel spécialisé

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

8.1. Valeurs limites d'exposition :

Sans application

8.2. Equipement de protection individuelle :

Protection des voies respiratoires :

Porter de masque avec des filtres pour produits organiques EN 136, 140 et 405 et filtres EN 149 et 143

Protections des mains :

Porter des gants de protection résistante aux produits chimiques Nitrile, EN420 et EN 374

Protection des yeux :

Porter des lunettes avec protection latéral (EN 166, 167,168)

Mesures générales des protection e hygiène :



Se laver les mains avant l'utilisation du produit et avant manger, boire ou fumer.
Laver les vêtements et l'équipe de protection a fin d'éliminer les contaminants
Se débarrasser des vêtements et chaussures contaminés que ne peuvent être nettoyés

9. Propriétés physiques et chimiques.

9.1. Information général.

État physique:	Liquide
Couleur:	Sans couleur ou légèrement jaunâtre
Odeur:	caractéristique
Densité	$1 \pm 0.05 \text{ gr/cm}^3$ (20° C)
Pression vapeur	< 9.5 mm de Hg a 20° C
Point ébullition	>140°C
Point inflammation (coupe fermée)	>100°C
Solubilité dans l'eau	Emulsion en contact avec de l'eau
Solubilité en solvants organiques:	Miscible con muchos disolventes orgánicos
Coefficient de partition n-Octane/eau:	Non disponible
Acidité- alcalinité:	L'émulsion au 2% donne un pH de 6-7
Incompatible avec:	moyens fortement alcalines

10. Stabilité et réactivité.

10.1. Conditions à éviter

Eviter le contact avec les agents oxydants

10.2. Produits avec décomposition dangereux

La décomposition thermique produit des produits toxiques de natures diverses, pour cela, en cas d'incendie ou combustion, éviter de respirer les fumées.

11. Indications toxicologiques..

DL ₅₀ oral rats:	> 10.000 mg/kg.
DL ₅₀ dermique rats:	> 10.000 mg/kg
CL ₅₀ inhalatrice rats:	>55 mg/l aire (4 h.)
Irritation oculaire:	Non irritante
Irritation dermique:	Non irritante
Sensibilisation:	Non sensibilisante

A la doses de utilisation ne montre pas de carcinogénèses.
Note : valeurs estimatives du produit

12. Information écologique :

12.1. Toxicité : Eviter le contact avec les eaux de pluie et phréatiques.

12.2. Rémanence et biodégradabilité : Le temps de rémanence varie en fonction des caractéristiques physiques et biochimiques du sol.

12.3. Bio accumulation : Rien n'indique jusqu'à présent que le produit soit bio - cumulable.

12.4. Mobilité dans le sol : Non disponible

13. Indications pour son élimination.

13.1. Produit :





Son élimination doit se faire parmi de sociétés accréditées et selon la loi en vigueur. Ne pas se débarrasser des résidus dans les égouts



13.2. Emballages :

Usage pour personne spécialisée. Les emballages contaminés doivent être vidés de la meilleure façon. Il faut les éliminer en respectant et suivant les législations locales en vigueur

14. Indications pour le transport.

	ADR/RID	ADN/ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN3082	UN3082	UN3082	UN3082
14.2. Désignation officielle pour le transport	Substance liquide potentiellement dangereuse pour l'environnement n.e.p (etofenprox).	Substance liquide potentiellement dangereuse pour l'environnement n.e.p (etofenprox).	Substance liquide potentiellement dangereuse pour l'environnement n.e.p (etofenprox).	Substance liquide potentiellement dangereuse pour l'environnement n.e.p (etofenprox).
14.3 Classe de marchandise dangereuse. Etiquetage.	9 	9 	9 	9 
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	SI	SI	SI	SI
14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs.	Numéro d'identification de danger: 90	Numéro d'identification de danger: 90		

15. Réglementations.

Classification du produit:

Classification selon (CE) No 1272/2008

Aquatique aigue Cat. I

Aquatique chronique Cat I

Signalétique étiquetage selon (CE) No 1272/2008

Pictogrammes :



Mot d'avis :

ATTENTION

Indications de danger selon (CE) No 1272/2008

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, effets nocifs à long terme



Conseils de prudence selon (CE) No 1272/2008

P273 Évite sa libération dans l'environnement

P391 Ramasser le verse

P501 Elimination du contenu /l'emballage par une société spécialisé

Autres dangers :

16. Autres informations.

Sources de données utiles pour compiler cette feuille:

Reglamento (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) en la versión vigente respectivamente.

Reglamentos de transporte de conformidad con ADR, RID, IMDG, IATA en la versión vigente respectivamente.

Phrases spécifiées Dans le chapitre 3.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, effets nocif à longue duré.

QUÍMICA DE MUNGUÍA, S.A

Derio Bidea 51, 48100 Munguía Vizcaya, SPAIN

Tel. +0034 946 741 085 Fax +0034 946 744 829

www.quimunsa.com info@quimunsa.com

